

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31

## **LISTE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 9 Juin 2023 à 19 h 30**



4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**  
E-2023/0034

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis –Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : ELECTIONS SENATORIALES**

Par arrêté préfectoral du 9 Mai 2023, les conseillers municipaux sont convoqués le vendredi 9 Juin 2023 afin de désigner les délégués pour les élections sénatoriales convoqués le 24 Septembre 2023 par décret N°2023-257 du 6 Avril 2023

Le nombre de délégués pour la Commune de BREHAN est fixé à 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les délégués sont élus à la proportionnelle sur scrutin de liste paritaire.

Le bureau électoral est composé du Maire, des deux membres les plus âgés et des deux membres les plus jeunes du Conseil Municipal présents à l'ouverture du scrutin à savoir : Mr Jean GUILLOT, Maire, Mme Marie-Noëlle VANHOUTTE, Mr Yannick GUILLEMET, Mme Estelle LAUNAY, Mr Alexis LE BRASIDEC.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu le décret N°2023-257 du 6 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire NOR IOMA2308397J en date du 30 Mars 2023

Vu l'arrêté préfectoral du 9 Mai 2023

Les listes déposées et enregistrées :

La liste « BREHAN pour les sénatoriales » est composée par

- 1 Mr GUILLOT Jean, délégué titulaire
- 2 Mme AUBRY-BELNA Gaëlla, déléguée titulaire
- 3 RIVALLAIN Didier, délégué titulaire
- 4 Mme CHARLES Annie, déléguée titulaire
- 5 Mr LORAND Daniel, délégué titulaire
- 6 Mme LE CORRE Severine, déléguée suppléante
- 7 Mr KERGROHENN Eric, délégué suppléant
- 8 Mme DAVENET Magalie, déléguée suppléante

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 17

A obtenu :

- liste « BREHAN pour les sénatoriales » : 17 voix

Mr le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste « BREHAN pour les sénatoriales » : 5 Délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023  
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**  
F-2023/0035

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT**

Monsieur le Maire expose que le contrat d'ouverture de crédit souscrit auprès du Crédit Agricole du Morbihan est arrivé à son terme le 10 Mai 2023.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la ligne de crédit pour le financement des besoins de trésorerie de la commune à hauteur de 150 000,00 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris la décision suivante :

**ARTICLE 1 :** pour le financement de ses besoins de trésorerie, la Commune de Bréhan décide de contracter auprès du Crédit Agricole du Morbihan, une ouverture de crédit d'un montant de 150 000€ dans les conditions suivantes :

**Montant : 150 000€**

**Durée : 12 Mois**

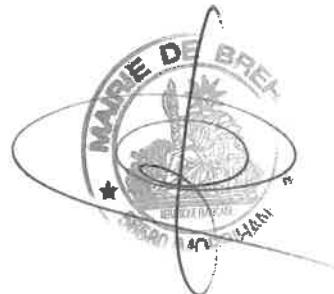
**Index des tirages :**

- **Taux variable** – Euribor 3 mois moyen +1,65 % (4.829 %)
- **Montant minimum des tirages et des remboursements** : 5 000 €
  - Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle
  - Commission d'engagement : NEANT
  - Commission de non utilisation : NEANT
  - Frais de mise en place : 0.15 %

**ARTICLE 2 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole du Morbihan

**ARTICLE 3 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023  
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**  
P-2023/0036

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE DE RETOUR A L'EMPLOI**

Les collectivités locales sont tenues d'assurer directement les conséquences pécuniaires résultant de la perte d'emploi des agents de la collectivité sous la forme d'une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Elles peuvent déléguer au Centre de Gestion du Morbihan les modalités de calcul l'ARE. La prestation du CDG comprend :

- La vérification du droit à l'allocation d'aide au retour à l'emploi,
- Le calcul du montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi

Le montant de la prestation est de :

- 245 € par dossier pour un fonctionnaire stagiaire titulaire ou fonctionnaire
- 353 € par dossier pour un agent non-titulaire de droits publics

Le Conseil Municipal de BREHAN, après avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de confier par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,

**DECIDE** d'autoriser à signer la convention et toute pièce s'y rapportant,

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023  
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**  
N-2023/0037

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis –Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE :** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : CONVENTION D'ADHESION DE L'AGORA SERVICES**

Le service restauration effectuait certains achats alimentaires dans le cadre d'un groupement coordonné par le service restauration du Collège Saint Jeanne d'Arc de ROHAN.

Le Collège a informé les membres du groupement que la mission de coordination des achats groupés cessera à la rentrée prochaine.

Monsieur Jean GUILLOT propose que la Commune adhère à compter de la rentrée 2023-2024 à la centrale d'achat gérée par l'Association Agora Services afin de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle dans le cadre d'achats groupés.

Le tarif d'adhésion s'élève à 144,00 € H.T par année civile.

Le Conseil Municipal de BREHAN,

Vu la convention avec AGORA Services

Après avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'adhérer à la centrale d'achat gérée par l'Association AGORA Services

**AUTORISE** Mr le Maire de BREHAN à signer la convention d'adhésion

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023  
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**

C-2023/0038

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis –Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE POLE ENFANCE SAINT LOUIS**

Madame Gaëlla AUBRY-BELNA, adjointe à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires soumet à l'assemblée la modification du Règlement Intérieur du pôle enfance Saint Louis qui comporte les modifications suivantes :

- Le délai de désistement des inscriptions passe de 48 à 72 heures afin de prévenir au plus tôt les familles sur liste d'attente
- Priorité accordée aux familles de la Commune de BREHAN lorsque le nombre de place d'accueil est limité
- Les enfants accueillis en centre de loisirs doivent être propres.

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement intérieur du pôle enfance Saint Louis,

Après délibération, décide par 16 voix pour et 1 abstention (Mme Betty LE PIOUFFLE)

**D'APPROUVER** le règlement intérieur du Pôle Enfance Saint Louis la Commune de Bréhan.

**DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la décision et l'application du présent règlement.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mr LORAND Daniel

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**  
M-2023/0039

### **OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur Daniel LORAND, adjoint en charge de la voirie communale, communique à l'assemblée le résultat de la consultation des entreprises concernant les travaux d'aménagement du cimetière.

Les travaux comprennent d'une part l'enrobage des allées et des contre-allées de service et d'autre part l'enherbage des carrés du cimetière.

Les offres des entreprises ayant répondu à la consultation sont les suivantes :

ENTREPRISES	Travaux enrobé	
	Prix H.T	Prix TTC
KALON TP	43 342,00 €	52 010,40 €
COLAS	56 991,80 €	68 390,16 €
BERTHO TP	66 523,30 €	79 827,96 €

ENTREPRISES	Travaux Enherbage	
	Prix H.T	Prix TTC
HORTALIS	1 433,89 €	1 720,67 €
KABELIS	2 543,02 €	3 051,62 €

Monsieur Daniel LORAND propose de retenir les offres de la Société COLAS et de la Société HORTALIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et une abstention (Mme Magalie DAVENET)

**DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise KALON TP pour les travaux d'enrobé du cimetière sur la base d'un un montant 43 342,00 €

**DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise HORTALIS pour les travaux d'enherbage du cimetière sur la base d'un un montant 1 433,89 € H.T.

**DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature du devis de travaux.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023  
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**  
M-2023/0040

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PRESIDENT POMPIDOU**

Monsieur Daniel LORAND, adjoint en charge de la voirie communale, communique au Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la Rue du Président Pompidou.

Les offres des entreprises ayant répondu à la consultation sont les suivantes :

ENTREPRISES	Travaux d'aménagement	
	Prix H.T	Prix TTC
KALON TP	49 845,75 €	59 814,90 €
PIGEON Bretagne Sud	45 899,50 €	55 079,40 €

Monsieur Daniel LORAND propose de retenir l'offre de la société PIGEON Bretagne Sud en tant que l'entreprise la mieux disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 Voix pour et 1 Abstention (Mme Magalie DAVENET)

**DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON Bretagne Sud concernant les travaux d'aménagement de la Rue du Président Pompidou pour un montant de 45 899,50 € H.T

**DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature des marchés de travaux.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

### N° de délibération

M-2023/0041

### OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RESIDENCE DU CLOS MARTIN

Une consultation des entreprises a été lancée pour les travaux d'aménagement du lotissement « Résidence du Clos Martin » comprenant la réalisation de la voirie provisoire et des réseaux humides (Eaux Usées – Eaux Pluviales et Adduction en Eaux Potable)

Les offres des entreprises ayant répondu à la consultation sont les suivantes :

ENTREPRISES	Voirie Provisoire	
	Prix H.T	Prix TTC
BERTHO TP	82 578,00 €	99 093,60 €
KALON TP	47 011,70 €	56 414,04 €
PIGEON Bretagne Sud	53 898,20 €	64 677,84 €

ENTREPRISES	Réseaux EU-AP-AEP	
	Prix H.T	Prix TTC
BERTHO TP	75 176,00 €	90 211,20 €
KALON TP	60 045,00 €	72 054,00 €
SBCEA	69 917,00 €	83 900,40 €
STURNO	75 110,00 €	90 132,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise KALON TP concernant les travaux de voirie provisoire de la résidence du clos martin pour un montant de 47 011.70 € H.T.

**DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise KALON TP concernant les travaux des réseaux AU-EP-AEP de la résidence du clos martin pour un montant de 47 011.70 € H.T.

**DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature du devis de travaux.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023  
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**  
**M-2023/0042**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis –Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE - POINT A TEMPS 2023**

Monsieur Daniel LORAND, adjoint en charge de la voirie communale, communique à l'assemblée le résultat de la consultation des entreprises concernant le programme de Point à Temps 2023.

Les offres des entreprises ayant répondu à la consultation sur la base de 15 tonnes sont les suivantes :

ENTREPRISES	Point à Temps Automatique - 15 t	
	Prix à la Tonne	Total H.T
COLAS	739,00 €	11 085,00 €
EIFFAGE	870,00 €	13 040,00 €
KALON TP	1 250,00 €	18 075,00 €

Monsieur Daniel LORAND propose de retenir l'offre de la société COLAS en tant que l'entreprise la mieux disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise COLAS concernant le programme de Point à Temps 2023 pour un montant de 11 085,00 € H.T.

**DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature du devis de travaux.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023  
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**  
F-2023/0044

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis –Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU VESTIAIRE DE FOOTBALL DE L'ESPACE JEAN SAULNIER**

Monsieur Jean GUILLOT expose à l'assemblée que des travaux de rénovation du vestiaire de football de l'Espace Jean Saulnier vont être entrepris au mois de septembre 2023.

Le budget prévisionnel de l'opération s'établit aux sommes suivantes :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Diagnostic amiante	350,00 €	Département	9 925,55 €
Travaux de rénovation	39 352,20 €	Autofinancement	29 776,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 702,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 702,20 €</b>

Le montant des travaux est éligible à une subvention du Conseil Départemental du Morbihan au titre du programme de solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation du vestiaire de football à l'Espace Jean Saulnier au titre de la PST 2023 sur la base d'un montant de travaux estimé à 39 702,20 € H.T.

**DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 16

**N° de délibération**  
D-2023/0046

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : CESSION DU TERRAIN CADASTRE AI N°82 AU LIEUDIT LES SALLES**

Suivant acte d'échange en date du 4 Février 2019, la Commune de BREHAN est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée AI N°82 d'une superficie de 908 m<sup>2</sup>.

Mr Jean GUILLOT transmet à l'assemblée une proposition d'achat de Mr Stéphane BELNA

Monsieur le Maire n'est pas sur le principe opposé à la vente dans la mesure où la bien n'a pas à ce jour d'affection.

Il conviendra cependant de prévoir la création d'une servitude de passage de réseaux au profit des parcelles AI 223 et AI 382 dans l'éventualité d'un aménagement futur d'un lotissement.

Mme Gaëlla AUBRY-BELNA ne participe pas au vote concernant cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu l'offre de Mr Stéphane BELNA concernant l'acquisition de la parcelle AI N°82

Après avoir délibéré par 13 voix pour et 3 voix contre (Mr Hervé GUILLEMIN, Mme Betty LE PIOUFFLE, Mr Jacques COLLET)

**APPROUVE** la cession de la parcelle AI N°82 au profit de Mr Stéphane BELNA.

**DIT** qu'il sera constitué une servitude de passage de réseaux au profit parcelles AI N°223 et AI N°382

**DIT** que l'avis des services des domaines sera sollicité sur la valeur du terrain pour déterminer le prix de vente du terrain.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023  
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**  
N-2023/0047

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC INOVALYS POUR LE CONTROLE DE L'HYGIENE ALIMENTAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le contrat de prestation avec le laboratoire INOVALYS pour le contrôle de l'hygiène des denrées alimentaires au Foyer Restaurant de Noé est arrivé à échéance.

Il est proposé le renouvellement de la convention pour l'année 2023 sur la base d'un montant forfaitaire annuel de 533.81 € H.T pour le contrôle en hygiène alimentaire et l'analyse de l'eau

Le Conseil Municipal,

- Vu le contrat de prestation de service en date du 5 Juin 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le renouvellement du contrat de prestation de service avec le Laboratoire INOVALYS, sur la base d'une rémunération annuelle forfaitaire de 533.81 € H.T.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature et l'exécution de ladite convention

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023

Le Maire



4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : brehan.mairie@wanadoo.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

**N° de délibération**

A-2023/0048

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 30 Mai 2023

**PRESENTS:** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr LE BRASIDEC Alexis – Mme LE PIOUFFLE Betty – Mr COLLET Jacques

**ABSENT EXCUSE:** Mme GUYOT Annie – Mr ARS Bertrand – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mme LE PIOUFFLE Betty

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mr LORAND Daniel

### **OBJET : JURY D'ASSISES 2024 - LISTE PREPARATOIRE COMMUNALE**

En application des articles 261 du Code de Procédure Pénale, « Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. »

A cet effet, le Maire donne lecture d'une circulaire de Monsieur le Préfet du Morbihan, en date du 14 Avril 2023, définissant les modalités pratiques de désignation des jurés, par tirage au sort public, sur la liste générale des électeurs.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au tirage au sort, selon le procédé N°1, défini dans la circulaire, de trois personnes inscrites sur la liste électorale :

Le tirage au sort est le suivant :

- Mme CHEREL Anne-Hélène née le 22 Août 1984 à Ploufragan demeurant 1 Résidence des Peupliers 56580 BREHAN
- Mme MARCHAND Laurence, née 14 Janvier 1964 à Sarcelles, 2 Rue de la Fontaine 56580 BREHAN
- Mr URVOY Romain, né le 11 Mai 1988 à Pontivy, 13 Rue du Président 56580 BREHAN

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 12 Juin 2023

Le Maire